

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - ROISSY-CDG



GREVE !

LA SEMAINE DERNIÈRE S'EST TENU LE XXXE CONGRÈS DU SNCTA. LORS DE CE MOMENT FORT DE LA VIE DU SYNDICAT, NOUS AVONS DÉBATTU ET DÉCIDÉ DES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU SYNDICAT POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES.

50 ans de lutte syndicale

Le SNCTA fête cette année le 50e anniversaire de sa création. A cette occasion, et en présence de personnalités majeures de l'histoire de notre syndicat, nous avons pu regarder les combats menés et mesurer le chemin parcouru : obtention du droit de grève, accès à la catégorie A, création du statut ICNA, HEA, ATC (Allocation Temporaire Complémentaire pendant les 13 premières années de la retraite), amélioration des outils, revalorisations salariales, PC pour tous, contrat MNAM-ATC, accord licence...

Tous ces combats, vivement critiqués par les autres syndicats, réputés impossibles à gagner, ont non-seulement été victorieux, mais ils ont forgé la situation socio-professionnelle que nous connaissons aujourd'hui.

Alors qu'une fois encore le SNCTA s'engage dans un bras de fer pour la reconnaissance de la profession de contrôleur aérien, ce bilan rappelle combien les enjeux d'aujourd'hui font écho à l'histoire.

Mission RP2 : le temps de l'action

La mission RP2 avait un but simple : faire un bilan objectif de la situation de la DSNA, pour savoir qui du SNCTA ou de la direction disait vrai.

Au lancement de la mission, le gouvernement s'était engagé, si ce bilan mettait en lumière des difficultés d'organisation du travail, à négocier les points dénoncés par le SNCTA comme non-résolus par le protocole.

Ces problèmes ont été largement démontrés par le syndicat, et les rapports d'étapes en attestent sans équivoque.

C'est pourquoi, dès l'ouverture du congrès, le SNCTA a voté et publié une motion d'urgence mandatant le bureau national pour l'obtention, avant la fin du mois, de l'ouverture de négociations devant permettre la signature d'un accord-cadre avec les représentants des contrôleurs aériens avant la fin du 1er semestre 2015.

Suite au verso >>>



Les revendications

Le champ des négociations devra porter sur de nombreux aspects :

- **organisation du travail en et hors salle**, afin notamment de stopper les dérives et les contraintes unilatérales, non-concertées et non-compensées que l'administration tente d'imposer localement comme nationalement ;
- **modalités de vérification des compétences** : velléité d'introduction d'un test d'anglais et création d'une badgeuse pour la vérification des 200h ;
- **définition d'un âge limite de départ en retraite** pour tous les ICNA ;
- **suivi et accompagnement du glissement de l'âge de départ à la retraite** ;
- **évolution pour les ICNA et les TSEEAC contrôleurs du régime indemnitaire** suite à la mise en place du RIFSEEP ;
- **suivi du management des questions techniques.**

24 mars : une journée essentielle

CT DSNA

Après deux reports successifs l'administration va tenter à nouveau le passage en force avec son projet de badgeuse sur position et la refonte très controversée des modalités de classement des terrains.

Ces méthodes agressives et sans aucune concertation sont une négation répétée du dialogue social, indigne d'une administration d'Etat. Touchant les contrôleurs dans leur quotidien et au coeur de leurs rémunérations, ces mesures, qui remettent gravement en cause l'accord licence, ne peuvent en aucun cas être décidées unilatéralement par un management autoritaire.

Mission RP2

Jean-Michel Vernhes, rapporteur de la mission, apportera au ministère son dernier rapport d'étape, sur les RH. Concluant que le travail technique est terminé, il préconise d'envisager la mise en place de mesures spécifiques, bien évidemment négociées.

En conséquence, face à une administration qui reste sourde aux multiples avertissements, le SNCTA a déposé un premier préavis de 3 jours, les 25, 26 et 27 mars.

Renforcez notre poids et adhérez au SNCTA : www.sncta.fr/adherer-au-sncta

